

L'an deux mil seize et le 4 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, SCHOENECKER Jean-Louis, ZECH Guillaume, GIROUX Céline, ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absents excusés : DESHAYES Marc (procuration à M. RAPT), SELTZER Gérard, COURRIER François (procuration à M. MACCHI).

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 29 mars 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.1) Budget communal M14 : approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat
- (7.1) Budget de l'eau M49 : approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat
- (7.1) Budget du Colombier : approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat
- (7.2) Vote des trois taxes
- (7.5) Subventions diverses
- (7.10) Augmentation du prix de l'eau
- (1.6) Amélioration des ressources en eau : validation de la maîtrise d'œuvre
- (7.1) Vote du Budget Primitif communal M14
- (7.1) Vote du Budget Primitif de l'eau M49
- (7.1) Vote du Budget Primitif du Colombier
- (4.1) Création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- (5.7) SIVOM des Côtes : convention de mise à disposition des ouvriers communaux
- (5.7) CCVM : compétence politique du logement et cadre de vie
- Motion régime local Alsace-Moselle

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances du 8 février 2016 et du 14 mars 2016 qui sont adoptés à l'unanimité.

INFORMATION LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la signature de la convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole de Lorraine, le 25 janvier 2016, sous couvert de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal, par délibération du 23 juin 2014.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- montant : 100 000 €
- type d'échéance : trimestrielle
- index : Euribor 3 Mois journalier
- marge sur index : 1,850 %
- durée : 12 mois
- frais de dossier : 500 €

4/2016: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL M14.

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2015 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	252 341,92 €
- Recettes :	283 996,76 €
- Résultat reporté de :	254 757,96 €
Soit un excédent de	286 412,80 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	223 964,93 €
- Recettes :	168 869,43 €
- Résultat reporté de :	- 19 620,73 €
Soit un déficit de	74 716,23 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	6 162,00 €
- Recettes :	84 335,00 €
Soit un excédent de	78 173,00 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 0 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 286 412,80 € de la manière suivante :
En report à nouveau la somme de 286 412,80 €

(Le résultat d'investissement de 74 716,23 €, en report à nouveau en dépenses au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

5/2016: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DE L'EAU M49

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2015 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	35 223,28 €
- Recettes :	46 134,47 €
- Résultat reporté de :	34 423,53 €
Soit un excédent de	45 334,72 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	15 455,07 €
- Recettes :	11 161,00 €
- Résultat reporté de :	10 076,83 €
Soit un excédent de	5 782,76 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 7 844,00 €
- Recettes : / €
Soit un **déficit** de 7 844,00 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 2 061,24 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 45 334,72 € de la manière suivante :

- Au compte 1068 la somme de 2 061,24 €
- En report à nouveau la somme de 43 273,48 €

(Le résultat d'investissement de 5 782,76 €, en report à nouveau, en recettes au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

6/2016: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET « LE COLOMBIER ».

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2015 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 770,03 €
- Recettes : 0,13 €
- Résultat reporté de : - 4 760,38 €
Soit un **déficit** de 6 530,28 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 5 900,10 €
- Recettes : 0 €
- Résultat reporté de : - 215 914,86 €
Soit un **déficit** de 221 814,96 €

Soit un besoin de financement de 221 814,96 €

(Pour information : le résultat de fonctionnement de 6 530,28 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 002. Le résultat d'investissement de 221 814,96 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

7/2016: (7.2) TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de fixer les taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation :

- ancien taux 10,44 %
 - taux voté pour 2016 10,65 %
- Produit attendu : 61 951 €

Taxe foncière (bâti) :

- ancien taux 9,14 %
 - taux voté pour 2016 9,32 %
- Produit attendu : 36 982 €

Taxe foncière (non bâti) :

- ancien taux 37,57 %
 - taux voté pour 2016 38,32 %
- Produit attendu : 16 324 €

Délibération prise à 11 voix pour, 1 voix contre (M. HENOT), 2 abstentions (MM. GALL et FOUSSE).

8/2016: (7.5) SUBVENTION POUR SEJOURS LINGUISTIQUES DES ELEVES DU COLLEGE JEAN MERMOZ.

L'Association des Parents d'Elèves du Collège « Jean Mermoz », par courrier du 1er mars 2016, fait part de l'organisation de séjours linguistiques en 2016 et sollicite l'aide financière de la commune.

Trois élèves du Collège « Jean Mermoz » doivent participer à un séjour linguistique.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 35 € par élève de la commune exclusivement pour les séjours linguistiques. Cette subvention sera versée directement aux familles concernées, à l'issue du séjour linguistique, au vu de la liste des participants, fournie par l'association.

Délibération prise à l'unanimité.

9/2016: (7.10) PRIX DE L'EAU.

Vu les travaux de réhabilitation des captages d'eau potable à Mardigny et de raccordement de la source du château au réseau AEP,

Vu l'absence de subvention des partenaires financiers,

Vu l'emprunt de 100 000 € qui doit être contracté,

Après exposé et débats, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix de l'eau comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Maire précise que ces tarifs s'appliqueront à la facturation du 1^{er} semestre 2017.

- redevance eau pour un volume compris entre **0 et 250 m³** :

- ancien tarif : 0,80 €/ m³
- **nouveau tarif : 0,95 €/ m³**

- redevance eau pour un volume **supérieur à 250 m³** :

- ancien tarif : 0,63 €/ m³
- **nouveau tarif : 0,70 €/ m³**

- part fixe: 20,00 € /an (inchangée)

Délibération prise à l'unanimité.

10/2016: (1.6) AMELIORATION DES RESSOURCES EN EAU : VALIDATION DU CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation qui avait été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la diversification des ressources en eau potable de la commune. L'ouverture des plis a eu lieu le 12/02/2016 en présence de plusieurs membres du Conseil Municipal et de MATEC (Moselle Agence Technique), assistant à maîtrise d'ouvrage. Lors de cette séance, il a été demandé à MATEC qu'il soit procédé à la vérification et à l'analyse des offres.

MATEC, au vu des éléments fournis, propose de retenir l'offre de l'entreprise SEPAAM, qui se décompose comme suit :

- forfait provisoire de rémunération – mission de base: 11 200 € HT
- mission complémentaire : rédaction loi sur l'eau source du Château : 2 000 € HT
- mission complémentaire : rédaction loi sur l'eau source de Mardigny : 1 000 € HT

Soit un total de 14 200 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'analyse de MATEC et accepte l'offre de SEPAAM telle que présentée par le Maire, pour un montant de 14 200 € HT
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la diversification des ressources en eau potable de la commune et toutes pièces relatives à ce dossier.

11/2016: (7.1) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M14 2016.

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :..... 535 586,69 €
- Recettes : 535 586,69 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 350 639,50 €
- Recettes : 350 639,50 €

Délibération prise à l'unanimité.

12/2016: (7.1) BUDGET PRIMITIF DE L'EAU M49 2016.

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :..... 91 666,18 €
- Recettes : 91 666,18 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 159 917,71 €
- Recettes : 159 917,71 €

Délibération prise à l'unanimité.

13/2016: (7.1) BUDGET PRIMITIF LE COLOMBIER 2016.

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 6 540,28 €
- Recettes : 6 540,28 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 275 814,96 €
- Recettes : 275 814,96 €

Délibération prise à l'unanimité.

**14/2016: (4.1) CREATION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE-
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe de 28 heures par semaine pour assurer la fonction de secrétaire de mairie à compter du 5 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération prise à l'unanimité.

**15/2016: (5.7) SIVOM DES COTES » : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES
AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX.**

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition des agents techniques communaux, transmis par le SIVOM des Côtes. Le SIVOM des Côtes a pris en compte les remarques des communes membres, notamment celles de Lorry-Mardigny qui avaient été émises lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2015.

Le Conseil Municipal valide cette convention et autorise le Maire à la signer

Délibération prise à l'unanimité.

16/2016: (5.7) CCVM : EXTENSION DE COMPETENCE.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2016-480 prise par le Conseil de Communauté du Val de Moselle, lors de sa séance du 2 février 2016, relatives à l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Val de Moselle à la compétence optionnelle suivante :

II- GROUPES DE COMPETENCES OPTIONNELLES

8. Soutien aux opérations de réhabilitation du patrimoine bâti privé au travers de campagnes d'aides au ravalement de façades privées et aux PIG (Programme d'Intérêt Général) »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension de compétence ci-dessus désignée.

MOTION REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE-MOSELLE.

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de Lorry-Mardigny, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 4 avril 2016 :

- 4/2016 (7.1) *Décisions budgétaires* Budget communal M14 : approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat
- 5/2016 (7.1) *Décisions budgétaires* Budget de l'eau M49 : approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat
- 6/2016 (7.1) *Décisions budgétaires* Budget du Colombier : approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat
- 7/2016 (7.2) *Fiscalité* Vote des trois taxes
- 8/2016 (7.5) *Subventions* Subvention pour séjours linguistiques des élèves du collège Jean Mermoz
- 9/2016 (7.10) *Divers* Augmentation du prix de l'eau
- 10/2016 (1.6) *Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre* Amélioration des ressources en eau : validation de la maîtrise d'oeuvre
- 11/2016 (7.1) *Décisions budgétaires* Vote du Budget Primitif communal M14

- 12/2016 (7.1) *Décisions budgétaires* Vote du Budget Primitif de l'eau M49
- 13/2016 (7.1) *Décisions budgétaires* Vote du Budget Primitif du Colombier
- 14/2016 (4.1) *Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.* Création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- 15/2016 (5.7) *Intercommunalité* SIVOM des Côtes : convention de mise à disposition des ouvriers communaux
- 16/2016 (5.7) *Intercommunalité* CCVM : compétence politique du logement et cadre de vie
- Motion régime local Alsace-Moselle

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc
absent

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard
absent

COURRIER François
absent

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul